

Défense de la jeunesse scolaire

Vous avez entendu à Perpignan le message envoyé par François Walter, l'un des fondateurs de DJS (pages 23 et 24 de *L'Éducateur Magazine* n° 14).

DJS est une association d'enseignants, de médecins, de parents d'élèves. Elle a pour but : « *d'améliorer les conditions de travail de la jeunesse scolaire et la qualité de ses études, de la défendre contre le surmenage et, à cet effet, d'alerter l'opinion publique, de préciser les solutions souhaitables, d'obtenir l'allègement des horaires et des programmes et la rénovation des méthodes d'enseignement* ». (Extrait des statuts).

Son action consiste, non à vouloir tout à la fois, mais à harceler sans se lasser et sans arrêt, à entrer en contact avec le Ministère, le directeur de l'Enseignement de la Seine, le Ministre de la jeunesse et des sports, les Inspecteurs Primaires, une commission présidée par M. l'Inspecteur Général Rouchette (chargée de préparer la réforme des programmes et instructions concernant l'enseignement du français dans les classes élémentaires), etc... afin d'arracher amélioration par amélioration.

DJS publie une lettre d'information qui rend compte de son action, de ce qu'elle demande, de ce qu'elle obtient, du travail des commissions, et qui contient de larges extraits de la correspondance.

Ses membres actifs sont organisés en groupes de travail, chacun étudiant la question de sa compétence. Evidemment

ce sont les membres qui se trouvent sur place, à Paris ou tout près. Mais une large part est faite à la correspondance dont il est tenu compte.

DJS prépare un livre qui paraîtra peut-être à la rentrée. Le projet en a été envoyé à un certain nombre d'adhérents pour critique, après quoi il a été remis en chantier.

Depuis sa création (juin 1963), DJS a très nettement évolué vers une modernisation de l'enseignement qui va dans notre sens. Un exemple : « *les salles de musique, dessin, travaux manuels suffisent pour les horaires actuels, dont ces enseignements reçoivent les miettes. Pour des activités culturelles développées l'après-midi, ces salles ne suffiraient pas* ». (Lettre n° II, avril 1966).

Le livre qui étudie les conditions actuelles de travail et ses conséquences (rapports de médecins), qui rapporte des expériences de modernisation (Freinet compris) et leurs heureux résultats, ne peut aboutir qu'à la nécessité de la modernisation.

Etant données cette orientation et la part faite à la correspondance reçue dans le travail des commissions, il serait souhaitable que nous soyons nombreux à adhérer et surtout à écrire pour relater nos expériences, nos réussites ou proposer les modifications que nous jugeons nécessaires.

Cotisation 10 F (début à n'importe quel moment, renouvelable dans le même trimestre de l'année suivante). Chèque bancaire - boîte postale de DJS, Paris 58-06 ou CCP de DJS, Paris 16 441 62.

G. BASSET
P. LE BOHEC